



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N°08/2025

Réglementant la circulation des véhicules au 1 chemin du Schlaegel à ZELSHEIM – annexe de FRIESENHEIM

Le maire de la commune de FRIESENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment l'article R.411-8 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de la société FELDNER SARL – 12 rue de l'Industrie à 67730 CHATENOIS, en date du 2 octobre 2025 ;

Considérant qu'en raison de travaux de modification de branchement ENEDIS, au 1 chemin du Schlaegel à 67860 ZELSHEIM – annexe de FRIESENHEIM, effectués par la société FELDNER SARL 12 rue de l'Industrie à 67730 CHATENOIS pour le compte d'ENEDIS ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de ce chemin ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 15 octobre et jusqu'à la fin du chantier, la circulation des véhicules et celle des piétons sera temporairement réglementée dans la voie suivante :

- 1 chemin du Schlaegel à 67860 ZELSHEIM – annexe de FRIESENHEIM,

et soumise aux prescriptions définies ci-après :

- ✓ *Limitation de la vitesse à 30 km/h.*
- ✓ *Rétrécissement de la chaussée tout en laissant le passage accessible aux voitures.*
- ✓ *Le stationnement et le dépassement des véhicules seront interdits dans l'emprise du chantier durant la période des travaux.*

Ces prescriptions sont valables pendant toute la durée du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, cinquième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise société FELDNER SARL.

Article 3 : Monsieur le maire ; le chef de la Gendarmerie de BENFELD et la Brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de BENFELD : bta.benfeld@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr.
- Centre d'incendie et de secours de BOOFZHEIM : CUT.BOOFZHEIM@sis67.alsace.
- SIS du Bas-Rhin : arretes@sis67.alsace.
- Société FELDNER SARL à 67730 CHATENOIS : haag.christophe@feldner-reseaux.fr
- Affichage et archivage en mairie : www.friesenheim.fr.

FRIESENHEIM, le 13 octobre 2025

Le maire,
René EGGERMANN



eg 2